## COMMUNE de LUMBRES

DÉPARTEMENT PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

SAINT-OMER

CANTON LUMBRES

Délibération N° 2023/53 L'an deux mille vingt-trois le MARDI 05 DECEMBRE à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse DUPONT, sous la présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire en suite de convocation en date du 29 Novembre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents: Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de : M. FOURNIER Daniel (proc. Mme DESESQUELLE Véronique), Mme LAMIABLE Murielle (proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence), M. EVRARD Dominique (proc. Mme CHRISTIAENS Michèle), Mme FASQUELLE Léa (proc. Mme DELRUE Joëlle), Mme LEROY Martine, absents excusés.

M. GUILBERT Richard, M. TEN Arnaud, absents non excusés.

## <u>OBJET</u>: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

La séance ouverte, Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du Mardi 19 Septembre 2023.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal adoptent, par 18 voix POUR, et 6 ABSTENTIONS (M. GUCHE Francis, M. LELIEVRE Serge, Mme SCHLEICH Ingrid, M. MONBAILLY Vincent, M. DUBIEZ Francis, Mme MAGNIER Juliette), le procès-verbal annexé à la présente délibération.

Pour Copic Conforme, A Lumbres, le 06/12/2023 Le Maire, Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 0 6 DEC. 2023 et publication ou notification du 0 6 DEC. 2023





Accusé de réception en préfecture 062-216205344-20231205-202353-DE Date de télétransmission : 06/12/2023 Date de réception préfecture : 06/12/2023